



## Montant des cotisations dues inférieur au montant versé

**Le montant des cotisations dues, calculé à partir de votre déclaration individuelle, est inférieur au montant des cotisations versées.**

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'écart constaté :

### 1 – La déclaration est erronée

*Exemple : le montant d'assiette que vous avez déclaré est insuffisant pour un ou plusieurs agents ou vous avez omis de déclarer un ou plusieurs agents*

➤ **Pour régulariser** : contactez l'Ircantec\* pour les régularisations à effectuer.

Si l'erreur concerne peu d'agents, créez une DI complémentaire dans le service « Déclarations individuelles DI » de votre plateforme PEP's. Déclarez les assiettes de cotisations manquantes.

### 2 – Des versements ont été mal transmis à l'Ircantec

*Exemple : un ou plusieurs versements ne concernent pas votre collectivité*

- **Pour vérifier** : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre plateforme PEP's
- **Pour régulariser** : contactez l'Ircantec\*

### 3 – Vous avez trop versé de cotisations

- **Pour vérifier** : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre plateforme PEP's
- **Pour régulariser** : demandez le remboursement du trop versé par courrier.

\* Pour contacter l'Ircantec, appelez le 09 70 80 93 29